GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE DE LOIRE-ATLANTIQUE (GHT 44)

MARCHÉ DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE PROCESS MATACHANA

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP) - LOT 1

N° AOO-26065



TABLE DES MATIÈRES

1. DÉFINITION DES PRESTATIONS
1.1 OBJET DU MARCHÉ
1.2 OPTIONS ET FORMULES DE MAINTENANCE
1.2.1 Option A – Maintenance Intégrale Externalisée (Tous risques)
1.2.2 Option B – Maintenance de Partenariat (Co-correctif de Niveaux 1 à 3)
1.2.2.1 Périmètre des interventions curatives de Niveaux 1 à 3
1.2.2.2 Stock tampon et fourniture gratuite des Kits de contrôle
1.2.2.3 Progressivité et calendrier de déploiement
1.2.3 Option C – Maintenance Préventive Seule (Correctif à l'acte)
1.2.4 Maintenance à prix unitaires et prestations sur devis
1.2.5 Prestation Supplémentaire Éventuelle Facultative (PSE)
1.2.6 Fournitures à prix unitaires et consommables
1.3 PRESTATIONS ET FOURNITURES EXCLUES
2. MODALITÉS D'EXÉCUTION
2.1 PROGRAMMATION ET DÉCLENCHEMENT DES INTERVENTIONS
2.1.1 Périodicité des interventions de maintenance préventive
2.1.2 Procédure de déclenchement des interventions de dépannage
2.2 CONDITIONS D'INTERVENTIONS ET QUALITÉ DE SERVICE
2.2.1 Horaires d'intervention
2.2.2 Délais d'intervention de dépannage et assistance à distance
2.2.3 Procédure d'Intervention Indue en Option B
2.2.4 Durée des interventions et solutions de contournement
2.2.5 Délais de livraison des pièces détachées
2.2.6 État des installations, propreté et signalétique
2.2.7 Taux de disponibilité garanti
2.3 INFORMATION ET SUIVI D'EXPLOITATION
2.3.1 Plages de fonctionnement et adresses des sites concernés
2.3.2 Qualité des eaux de process
2.3.3 Accord préalable du pouvoir adjudicateur
2.3.4 Information préalable des responsables techniques des sites
2.3.5 Comptes-rendus d'intervention et traçabilité
2.4 COORDINATION ET LOCAL MAINTENANCE
2.4.1 Coordination des interventions sur équipements sous garantie
2.4.2 Locaux et ateliers mis à disposition
2.4.3 Maintenance en atelier et transports
2.5 MODIFICATION DES INSTALLATIONS
2.5.1 Évolution du parc, extensions et garanties
2.6 PIÈCES DÉTACHÉES ET FORMATIONS DÉDIÉES
2.6.1 Fournitures et remplacement de pièces d'origine
2.6.2 Gestion des flux et réceptions sur sites
2.6.3 Récupération de pièces usagées et résidus
2.6.4 Formations techniques qualifiantes dédiées à l'Option B
2.7 ENGAGEMENT ÉCORESPONSABLE ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE
2.7.1 Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) & Plan d'action carbone

2.7.2 Traçabilité des déchets et filières de recyclage (DEEE)
2.7.3 Éco-logistique et optimisation des déplacements
ANNEXES CONTRACTUELLES
ANNEXE N° 1 - LISTE DU MATÉRIEL DU GHT 44 (LOT 1 MATACHANA)
ANNEXE N° 2 - NOMENCLATURE DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE
ANNEXE N° 3 - SCHÉMA DE DÉCLENCHEMENT DE L'USC DE SAINT-JACQUES
ANNEXE N° 4 - NOMENCLATURE DE LA MAINTENANCE DÉCENNALE DES AUTOCLAVES
ANNEXE N° 5 - MODALITÉS D'ACCÈS AU SITE CHU DE NANTES (USC ST-JACQUES)

1. DÉFINITION DES PRESTATIONS

1.1 OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché concerne l'exécution des prestations de maintenance préventive systématique, de qualification réglementaire et de maintenance corrective (curative) sur l'ensemble des équipements de process de stérilisation et de lavage de marque MATACHANA installés dans les établissements du Groupement Hospitalier de Territoire de Loire-Atlantique (GHT 44).

Le parc est composé de 12 stérilisateurs à vapeur d'eau (autoclaves séries 1000 / S1000) et de 17 laveurs-désinfecteurs (modèles MAT LD500 E2 et MAT LD 1000). Ces équipements sont répartis entre le CHU de Nantes (Unité de Stérilisation Centrale de Saint-Jacques, Hôpital Nord Laënnec, Hôtel-Dieu et Hôpital Loire Santé), le CH de Saint-Nazaire et le CH Erdre et Loire d'Ancenis.

1.2 OPTIONS ET FORMULES DE MAINTENANCE

Afin d'offrir une modularité adaptée aux exigences d'exploitation et aux capacités d'internalisation des établissements du GHT 44, le marché propose trois formules de maintenance au choix de l'établissement utilisateur, définies lors de l’entrée en vigueur du marché (post-notification).

Le choix de la formule de maintenance (Option A, B ou C) est notifié au titulaire pour chaque établissement membre du GHT 44 selon le calendrier suivant :

À la notification du marché : Chaque établissement confirme son option initiale dans un délai maximal de **10 jours ouvrés** suivant la notification du marché. En cas de changement de formule d'une année sur l'autre, l'établissement concerné notifie son choix par écrit au titulaire avec un **préavis minimal de 2 mois** avant la date anniversaire du contrat.

1.2.1 Option A : Maintenance Intégrale Externalisée (Tous risques)

Prise en charge forfaitaire globale par le titulaire de l'intégralité des opérations de maintenance préventive systématique (1 visite/an pour les autoclaves, 2 visites/an pour les laveurs), des qualifications réglementaires périodiques et de la maintenance corrective complète pour tous les Niveaux 1 à 5 selon la norme AFNOR NF X 60-000. Le forfait comprend l'intégralité de la main-d'œuvre, des déplacements et des pièces détachées d'origine constructeur (à l'exclusion expresse des écrans de façade Siemens des autoclaves et des cas de mésusage ou malveillance).

1.2.2 Option B : Maintenance de Partenariat (Co-correctif de Niveaux 1 à 3)

L'Option B établit un partenariat technique entre l'établissement et le titulaire. Le titulaire conserve la charge de la visite préventive annuelle obligatoire, des qualifications réglementaires et des interventions curatives

de haute technicité de Niveaux 4 et 5. Les techniciens hospitaliers du GHT 44, préalablement formés, assurent en propre la maintenance corrective courante de proximité de Niveaux 1, 2 et 3.

1.2.2.1 Périmètre des interventions curatives de Niveaux 1 à 3 (GHT 44)

- Stérilisateurs à vapeur d'eau (Autoclaves) : Diagnostic initial de panne, remplacement des joints de porte, remplacement des électrovannes d'usage, déblocage des charges en cuve, remplacement des joints clamp, traitement des fuites courantes d'eau, d'air et de vapeur, remplacement de l'enrouleur de table Remeda, déblocage mécanique des tables de chargement et déchargement, et réalisation des visites préventives intermédiaires de contrôle.
- Laveurs-Désinfecteurs : Diagnostic initial de panne, remplacement des joints de porte, remplacement des électrovannes, déblocage de charge, remplacement des durites de produits chimiques, traitement des fuites d'eau courantes, déblocage de la table de transfert, et réalisation des visites préventives de contrôle intermédiaires.

1.2.2.2 Stock tampon et fourniture gratuite des Kits de contrôle

- Stock tampon local : Le titulaire s'engage à constituer et maintenir sur site un stock tampon de pièces détachées de première nécessité mises à disposition des techniciens du GHT 44.
- Kits de visite de contrôle offerts : Pour les révisions intermédiaires de contrôle de Niveau 3 réalisées par les équipes hospitalières, le titulaire inclut et livre gratuitement (remise de 100 % au BPU) les kits d'usure comprenant : joints clamp Viton, purgeurs, flexibles de pompes doseuses et débitmètres.

1.2.2.3 Progressivité et calendrier de déploiement

Afin de sécuriser la montée en compétence des équipes hospitalières, le passage en Option B s'effectue de manière progressive : Année 1 sur le pôle lavage (laveurs-désinfecteurs), puis Année 2 sur le pôle stérilisation (autoclaves) après habilitation sur les Appareils à Pression (AP).

1.2.3 Option C : Maintenance Préventive Seule (Correctif à l'acte)

L'Option C couvre exclusivement au forfait les visites préventives systématiques réglementaires (1 visite annuelle pour les autoclaves MATACHANA, 2 visites semestrielles pour les laveurs-désinfecteurs MATACHANA) ainsi que l'accompagnement des qualifications de process. L'intégralité de la maintenance corrective (Niveaux 1 à 5) est exclue du forfait. En cas de sollicitation ponctuelle du titulaire pour un dépannage, les interventions sont facturées à l'acte aux tarifs unitaires du BPU (taux horaire et forfait déplacement) et les pièces sont facturées au tarif catalogue remisé.

1.2.4 Maintenance à prix unitaires et prestations sur devis

Le marché comprend également les prestations ponctuelles à prix unitaires : maintenances préventives conditionnelles, remises en conformité, requalifications après travaux, maintenance décennale des autoclaves (Annexe N° 4) et réparations consécutives à un mésusage ou une malveillance.

1.2.5 Fournitures à prix unitaires et consommables

La fourniture des consommables d'impression (rouleaux de papier thermique) et des pièces détachées hors forfait s'effectue sur la base du catalogue du constructeur sous déduction du taux de remise minimum garanti offert au BPU.

1.3 PRESTATIONS ET FOURNITURES EXCLUES

Sont exclues du périmètre du marché : la fourniture des utilités (eau adoucie/osmosée, électricité, vapeur réseau, air comprimé), la conduite quotidienne des équipements par les opérateurs et le remplacement des pièces détériorées par mésusage ou malveillance manifeste.

2. MODALITÉS D'EXÉCUTION

2.1 PROGRAMMATION ET DÉCLENCHEMENT DES INTERVENTIONS

2.1.1 Périodicité des interventions de maintenance préventive

La périodicité des visites préventives systématiques est strictement fixée comme suit :

- Stérilisateurs à vapeur d'eau (Autoclaves MATACHANA) : 1 visite préventive générale annuelle.
- Laveurs-Désinfecteurs (MATACHANA) : 2 visites préventives semestrielles par an.

Ces visites sont complétées par l'accompagnement des organismes agrées pour les qualifications de process et, en Option B, par les visites de contrôle intermédiaires.

2.1.2 Procédure de déclenchement des interventions de dépannage

Les demandes d'intervention corrective sont transmises par courrier électronique à l'adresse dédiée communiquée par le titulaire lors de la notification. Les personnes habilitées à émettre des demandes sont les responsables techniques d'établissements, les pharmaciens référents, les responsables de production et les ingénieurs d'astreinte.

2.2 CONDITIONS D'INTERVENTIONS ET QUALITÉ DE SERVICE

2.2.1 Horaires d'intervention

Les interventions préventives et correctives s'effectuent pendant les heures ouvrables du titulaire, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00. Les prestations réalisées en dehors de ces heures (astreintes, week-ends) nécessitent un accord préalable et sont facturées aux tarifs d'astreinte du BPU.

2.2.2 Délais d'intervention de dépannage et assistance à distance

Le titulaire garantit un rappel d'assistance téléphonique sous 30 minutes. En cas d'impossibilité de résolution à distance, le technicien intervient sur site le jour ouvré suivant entre 8h et 12h (pour toute demande reçue avant 11h) ou entre 14h et 18h (pour toute demande reçue avant 17h).

2.2.3 Procédure d'Intervention Indue en Option B

Si le technicien du titulaire se déplace en Option B pour une panne relevant en réalité des Niveaux 1 à 3 (charge de l'établissement), l'intervention est qualifiée d'indue. Elle donne lieu à l'établissement d'un bon contradictoire cosigné sur site et à une facturation hors forfait aux tarifs unitaires du BPU (forfait déplacement + main-d'œuvre horaire).

2.2.4 Durée des interventions et solutions de contournement

L'immobilisation des équipements doit être réduite au strict minimum. En cas d'indisponibilité supérieure à 3 jours ouvrés, le titulaire propose une solution de contournement (recomposition des charges, transferts de flux inter-sites).

2.2.5 Délais de livraison des pièces détachées

Le délai maximal d'approvisionnement et de livraison des pièces détachées commandées est limité à 10 jours calendaires à compter de la commande.

2.2.6 État des installations, propreté et signalétique

Le titulaire rend les équipements et locaux dans un état de propreté et de sécurité irreprochable. En cas d'anomalie constatée à l'arrivée, il en informe préalablement le responsable technique visé à l'article 2.3.4. Une signalétique claire (en panne, maintenance en cours) doit être apposée sur la machine.

2.2.7 Taux de disponibilité garanti

Le titulaire s'engage sur un taux de disponibilité annuel minimal calculé par site géographique: 97 % pour les stérilisateurs à vapeur d'eau et 98 % pour les laveurs-désinfecteurs. *Ces taux s'appliquent **strictement et exclusivement aux équipements sous le régime de l'Option A (Maintenance Intégrale Externalisée)**. En raison de la prise en charge des dépannages de niveaux 1 à 3 par les techniciens hospitaliers du GHT 44, ces taux ne sont pas applicables aux matériels gérés sous l'Option B ou C.*

2.3 INFORMATION ET SUIVI D'EXPLOITATION

2.3.1 Plages de fonctionnement et adresses des sites concernés

- USC Hôpital St-Jacques (CHU Nantes) : Lundi au vendredi 6h00-21h00, Samedi 8h00-20h00, Dimanche 8h00-18h00.
- Sites HLS, HL, HD, CH Saint-Nazaire et CH Erdre et Loire (Ancenis) : Lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

2.3.2 Qualité des eaux de process

L'alimentation des équipements s'effectue en eau osmosée pour toutes les phases des autoclaves, et en mélange adoucie/brute pour le lavage et eau adoucie pour la désinfection des laveurs.

2.3.3 Accord préalable du pouvoir adjudicateur

En cas d'urgence, l'accord est réputé acquis pour toute intervention n'excédant pas 8 heures de main-d'œuvre et 2 000 € HT de pièces. Au-delà, un accord écrit formalisé par bon de commande est obligatoire.

2.3.4 Information préalable des responsables techniques des sites

Le technicien intervenant doit impérativement se signaler dès son arrivée et lors de son départ auprès des responsables techniques, pharmaciens ou responsables de production désignés sur chaque site.

2.3.5 Comptes-rendus d'intervention et traçabilité

Chaque prestation fait l'objet d'un rapport rédigé au format professionnel du titulaire. Concernant le CHU de Nantes (thématique GMAO) : à l'USC (Hôpital Saint-Jacques), un PC est mis à disposition des techniciens du prestataire par le CHU de Nantes pour la saisie directe des comptes-rendus dans la GMAO ; pour les autres secteurs du CHU de Nantes (Hôtel Dieu, Hôpital Nord Laënnec, HLS), un PC est également mis à disposition dans les ateliers des Services Techniques de chaque site pour l'accès à la GMAO du CHU. Les comptes-rendus sont également transmis par courriel aux responsables désignés.

Lors des interventions de maintenance préventive à l'USC du CHU de Nantes, le compte-rendu sera également adressé par email à bp-usc-agentsmaitrise@chu-nantes.fr, copie ingénieur de production (alexandre.echelard@chu-nantes.fr) et attestera des opérations réalisées au format du titulaire.

2.4 COORDINATION ET LOCAL MAINTENANCE

2.4.1 Coordination des interventions sur équipements sous garantie

Pendant les périodes de garantie constructeur ou d'extensions, le titulaire assure la coordination des opérations avec les installateurs et le service biomedical ou le responsable technique de l'établissement du GHT 44.

2.4.2 Locaux et ateliers mis à disposition

Le CHU de Nantes met à disposition un atelier de première nécessité équipé d'un établi et de rayonnages sur le site de l'USC St-Jacques pour le stockage du stock tampon. De plus, dans les ateliers des Services Techniques des autres secteurs du CHU de Nantes (Hôtel Dieu, Nord Laënnec, etc.), un PC est mis à disposition des techniciens du prestataire pour l'accès à la GMAO et la gestion des interventions.

2.4.3 Maintenance en atelier et transports

Les réparations nécessitant un retour en usine ou en atelier agréé font l'objet d'une information préalable. L'intégralité des frais de transport aller-retour est à la charge exclusive du titulaire.

2.5 MODIFICATION DES INSTALLATIONS

2.5.1 Évolution du parc, extensions et garanties

Le parc d'équipements à maintenir dans le cadre du present marché peut être amené à évoluer dans les cas et selon le formalisme prévus à l'article "clause de réexamen" du CCAP.

2.6 PIÈCES DÉTACHÉES ET FORMATIONS DÉDIÉES

2.6.1 Fournitures et remplacement de pièces d'origine

Les composants d'usure sont remplacés par des pièces d'origine certifiées conformes MATACHANA. Les accessoires intégrés sont inclus au forfait de maintenance.

2.6.2 Gestion des flux et réceptions sur sites

L'acheminement complet des pièces est géré par le titulaire. Les quais de livraison hospitaliers ne peuvent en aucun cas servir de lieu de stockage temporaire.

2.6.3 Récupération de pièces usagées et résidus

Les pièces remplacées et résidus sont remis à l'établissement sur demande, à l'exception des échanges standards.

2.6.4 Formations techniques qualifiantes dédiées à l'Option B

Pour rendre le partenariat opérationnel, le titulaire dispense les modules de formation qualifiants sur bon de commande :

- Pôle Lavage - Formation Niveaux 1 & 2: Remplacement des joints, durites et fuites d'eau.
- Pôle Lavage - Formation Niveau 3: Diagnostics électriques/hydrauliques et paramétrage.
- Pôle Stérilisation - Formation Niveaux 1 & 2: Joints de porte, vannes pneumatiques et étanchéité.
- Pôle Stérilisation - Formation Niveau 3: Automates Siemens, régulation thermique et sécurité AP.

2.7 ENGAGEMENT ÉCORESPONSABLE ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

2.7.1 Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) & Plan d'action carbone

Obligation annuelle en cours d'exécution : le titulaire du marché s'engage à transmettre chaque année, à la date anniversaire du contrat, son BEGES actualisé ainsi que l'état d'avancement de son plan d'action environnemental.

2.7.2 Traçabilité des déchets et filières de recyclage dont les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

Le titulaire assure la prise en charge, le tri, la valorisation et l'élimination conforme vers des filières agréées de l'ensemble des pièces usagées, sous-ensembles électroniques défectueux (cartes, automates), emballages et fluides issus des opérations de maintenance. Il remettra au responsable technique du site un bilan annuel de traçabilité des déchets recyclés (bordereaux de suivi).

2.7.3 Éco-logistique et optimisation des déplacements

Le titulaire est engagé à respecter le plan d'éco-logistique remis à l'appui de son offre et détaillant les mesures concrètes mises en œuvre pour réduire les émissions liées aux déplacements de ses techniciens : utilisation de véhicules à faible émission, politique d'éco-conduite, sectorisation géographique des intervenants de proximité GHT 44 et constitution du stock tampon local de pièces détachées pour limiter les acheminements urgents.

ANNEXES CONTRACTUELLES

ANNEXE N° 1 - LISTE DU MATÉRIEL DU GHT 44 (LOT 1 MATACHANA)

Inventaire officiel des équipements MATACHANA intégrés au marché :

Établissement / Site	Type d'équipement	Modèle	N° Série	Année	Qté
USC St-Jacques (CHU Nantes)	Stérilisateur vapeur	S1012-2	6002044 à 2205	2012	8
HLS (Hôpital Loire Santé)	Laveur-désinfecteur (Blocs opératoires)	MAT LD500 E2	Série HLS	2012	12
HLS (Hôpital Loire Santé)	Laveur-désinfecteur (Dentaire)	MAT LD500 E2	Série Dentaire	2012	4
Hôpital LAËNNEC (HL)	Stérilisateur vapeur	S1010	E-035858	2024	1
Hôtel Dieu (HD)	Stérilisateur vapeur	S1010 E2	E-35057	2024	1
CH Saint-Nazaire	Stérilisateur vapeur	S1008	4003855	2021	1
CH Erdre et Loire (Ancenis)	Stérilisateur vapeur	1006 Série 1000	E-33307	2021	1
CH Erdre et Loire (Ancenis)	Laveur-désinfecteur	MAT-LD-500-E2	67768 / 69661	2019/20	1

ANNEXE N° 2 - NOMENCLATURE DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE PRÉVENTIVE

• Stérilisateurs à vapeur d'eau : Se référer au protocole constructeur MATACHANA (document « Annexe 2-CCTP-Protocole de maintenance stérilisateur vap eau.pdf »).

• Laveurs-désinfecteurs : Se référer au protocole constructeur MATACHANA (document « Annexe 2 bis-CCTP-Protocole de maintenance laveurs.pdf »).

ANNEXE N° 3 - SCHÉMA DE DÉCLENCHEMENT DE L'USC DE SAINT-JACQUES

Les demandes d'intervention sur l'USC St-Jacques transitent par e-mail automatique associé à la GMAO du CHU de Nantes. Le technicien du titulaire saisit son compte-rendu sur le PC mis à disposition aux Services Techniques du site St-Jacques.

ANNEXE N° 4 - NOMENCLATURE DE LA MAINTENANCE DÉCENNALE DES AUTOCLAVES

Prestations obligatoires de révision décennale des stérilisateurs à vapeur d'eau :

- • Déplacement de l'autoclave à PROXIMITÉ de l'Unité de STÉRILISATION.
- • Dépose de l'habillage et de la tuyauterie autour de la chambre.
- • Dépose des tôles GALVANISÉES sur chambre pour ENLÈVEMENT du calorifuge.
- • Dépose du générateur de vapeur, des tôles et du calorifuge.

- • Préparation, mise en eau et épreuve de pression sous la responsabilité du titulaire avec assistance de l'organisme agréé.
- • Passivation de la chambre et remontage complet de l'équipement.

ANNEXE N° 5 - MODALITÉS D'ACCÈS AU SITE CHU DE NANTES (USC ST-JACQUES)

Accès réservé par le quai de livraison de l'USC St-Jacques (85 rue Saint-Jacques, 44093 Nantes) selon les consignes de sécurité et badges en vigueur.